VILLE DE SCEAUX 10 déc. 2024

## **CONSEIL MUNICIPAL**

## Séance du 10 décembre 2024

## NOTE DE PRESENTATION

<u>OBJET</u>: Approbation du transfert de la convention de concession à long terme de la place n°7 de stationnement du parking Charaire

Rapporteur: Patrice Pattée

Par délibération du 29 mars 2012, le conseil municipal a approuvé la convention de concession à long terme de la place n°7 de stationnement du parking Charaire à M. SALZE demeurant 5 rue de Penthièvre à Sceaux, pour une durée de 35 ans.

M. SALZE a vendu à M. Jean-Marc JAYOT, le 5 septembre 2024 son bien immobilier sis 5 rue de Penthièvre à Sceaux, auquel est attaché l'usage de la place n°7 de stationnement du parking Charaire ayant fait l'objet de la convention susmentionnée.

M. JAYOT reconnait les conditions de la convention et s'engage à en exécuter les clauses en lieu et place de l'ancien preneur, sans exception ni réserve, et ce, pour le reste de la durée de la convention.

C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver le transfert de cette convention de concession à long terme de la place n°7 de stationnement du parking Charaire au profit de M. Jean-Marc JAYOT.